



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

**Direction Générale de l'Enseignement et de la  
Recherche**

**Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche**

Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur  
1 ter avenue de Lowendal  
75700 PARIS 07 SP  
Suivi par : Emmanuelle ILLAN  
tél. : 01.49.55.56.45  
Fax : 01.49.55.40.06

**NOTE DE SERVICE**  
**DGER/SDESR/N2010-2131**  
**Date: 27 septembre 2010**

Date de mise en application : **immédiate (rentrée 2010)**

Nombre d'annexe : 0

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la pêche  
à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

**Objet :** liste des champs professionnels du diplôme du Brevet de technicien supérieur agricole option « Technico-commercial » à partir de la rentrée 2010.

**Bases juridiques :** Livre VIII du code rural et de la pêche maritime.  
Arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option « Technico-commercial ».

**Mots-clés :** BTSA Technico-commercial – BTSA TC – Champs professionnels – Domaine professionnel.

| <b>Destinataires</b>   |   |
|--|---|
| Pour exécution :   | Pour information :  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Administration centrale</li><li>- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt</li><li>- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM</li><li>- Hauts-commissariats de la République des TOM</li><li>- Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux</li><li>- Inspection de l'enseignement agricole</li><li>- Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole</li><li>- Unions nationales fédératives d'établissements privés</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public</li><li>- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public</li></ul> |

Cette note de service a pour objet de présenter la liste exhaustive des champs professionnels de l'option « Technico-commercial » du BTSA en application de l'arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « Technico-commercial ».

La présente disposition est applicable à partir de la rentrée scolaire 2010.

Liste des champs professionnels pour la rentrée 2010 :

- Agrofournitures ;
- Animaux d'élevage et de compagnie ;
- Jardin et végétaux d'ornement ;
- Produits alimentaires et boissons ;
- Produits de la filière forêt bois ;
- Vins et spiritueux.

Tout changement des champs professionnels de cette liste ne peut intervenir que par modification de la présente note de service.

La Directrice Générale de l'Enseignement  
et de la Recherche

Marion ZALAY